



DIRECTION INTERRÉGIONALE
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Sud-Est

■ ■ ■ ■ **Avril 2018**



LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ), direction du ministère de la Justice, est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs, civile comme pénale, et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.

En outre, les services du secteur public de la PJJ concentrent leur intervention sur l'action d'éducation auprès des mineurs ayant commis des actes de délinquance et sur l'investigation, civile et pénale.

L'organisation territoriale de la PJJ repose sur 9 directions interrégionales et 54 directions territoriales. Environ 220 structures du secteur public et 1 057 du secteur associatif habilité et conventionné mettent en œuvre chaque jour les décisions des magistrats. En 2015, 137 829, mineurs ont été suivis par la PJJ toutes mesures et tous fondements juridiques confondus.

LES MISSIONS DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

- **Contribuer à l'élaboration** et à l'application des textes concernant la justice des mineurs dans les cadres pénal et/ou civil : projets de lois, décrets et textes d'organisation.
- **Apporter aux magistrats une aide** permanente à la décision, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs.
- **Mettre en œuvre**, principalement au pénal, les décisions des tribunaux pour enfants dans les 1 306 structures de placement et de milieu ouvert.
- **Assurer le suivi éducatif** des mineurs détenus.
- **S'impliquer** dans les politiques publiques et partenariales, concernant les questions sur la jeunesse.
- **Garantir** aux magistrats la qualité des établissements et services, du secteur public et du secteur associatif, par le contrôle, l'audit et l'évaluation de leur organisation et de leur fonctionnement.

L'ORGANISATION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

9

directions
interrégionales

54

directions territoriales

217

établissements & services
relevant du secteur public

1057

établissements & services
relevant du secteur associatif
habilité

1

école nationale de protection judiciaire de la jeunesse

LA DIRECTION INTERREGIONALE SUD-EST

5 directions territoriales

2 régions administratives
SUD PACA **CORSE**

13 tribunaux pour enfants

8 départements

4 cours d'appel
NIMES **GRENOBLE**
BASTIA
AIX-EN PROVENCE

3 rectorats

2 préfectures de région
MARSEILLE **AJACCIO**

1 région pénitentiaire

ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA DIRPJJ SUD-EST

Le service public de l'interrégion

- 10 services territoriaux de milieu ouvert (STEMO) dont 2 avec insertion (STEMOI)
- 1 service territorial éducatif d'insertion (STEI)
- 6 établissements de placement éducatif (EPE) dont 2 avec insertion (EPEI)
- 3 centres éducatifs fermés (CEF)
- 1 service éducatif en établissement pour mineurs (SE-EPM)

A ces 21 services sont rattachées 41 unités :

28 UEMO, 7 UEAJ, 1 UEAT, 6 UEHC dont 2 avec mission HD et 3 UEHD dont 2 UEHDR. L'intervention dans 5 quartiers mineurs dont 1 réservé aux filles.

Le secteur associatif habilité de l'interrégion :

- 19 établissements de placement
- 13 services d'action éducative en milieu ouvert (SAEMO)
- 2 services de réparation pénale (SRP)
- 8 lieux de vie et d'accueil (LVA)
- 4 services d'investigation éducative (SIE)
- 1 CEF associatif
- 1CER associatif

LES CHIFFRES CLES (2017)

12 293 mineurs suivis dont
9044 par le secteur public
66% dans le cadre pénal
(Ordonnance de 1945)



96% ont fait l'objet d'une mesure
de milieu ouvert et/ou d'investigation

4% ont fait l'objet d'un placement judiciaire

451 jeunes suivis en détention

DIRPJJ Sud-Est

158 A, rue du Rouet, CS 10008 - 13295 MARSEILLE Cedex 08

 04 96 20 63 40  04 91 79 20 30  dirpjj-sud-est@justice.fr

L'EQUIPE DE LA DIRECTION INTERREGIONALE SUD-EST

Directrice interrégionale | Michèle GUIDI | michele.guidi@justice.fr

Directeur interrégional adjoint | Franck ARNAL | franck.arnal@justice.fr

Directrice des missions éducatives | Laurence LANATA | laurence.lanata@justice.fr

Directrice des ressources humaines | Christelle FABIANI | christelle.fabiani@justice.fr

Directeur de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et immobilières | Jean-Pierre CARLÉ | jean-pierre.carle@justice.fr

Responsable de la cellule maîtrise des risques | Maxime MIRALLES | maxime.miralles@justice.fr

Référente Laïcité et Citoyenneté interrégionale | Béatrice SCIANNAMEA | beatrice.sciannamea@justice.fr

Chargée de communication interrégionale | Louisa ERRAISS | louisa.erraiss@justice.fr

5 DIRECTIONS TERRITORIALES

- **DTPJJ Bouches-du-Rhône (13)**
141, avenue du Prado, CS 90016, 13295 MARSEILLE Cedex 08
Tél. : 04 96 19 90 05 | Fax : 04 96 19 90 20 | dtppj-marseille@justice.fr
- **DTPJJ Var (83)**
L'Impérial - Entrée B - 199, rue Ambroise Paré - 83160 LA VALETTE-DU-VAR
Tél. : 04 98 01 63 80 | Fax : 04 98 01 63 99 | dtppj-la-valette-du-var@justice.fr
- **DTPJJ Alpes-Maritimes (06)**
20, rue Verdi - BP 1277 - 06005 NICE Cedex 01
Tél. : 04 97 03 07 70 | Fax : 04 93 82 55 60 | dtppj-nice@justice.fr
- **DTPJJ Alpes/Vaucluse (84/04/05)**
30, boulevard Saint-Ruf - CS40345 - 84025 AVIGNON Cedex 1
Tél. : 04 32 74 33 80 | Fax : 04 32 74 33 81 | dtppj-avignon@justice.fr
- **DTPJJ Corse (2A/2B)**
62, cours Napoléon - 20000 AJACCIO
Tél. : 04 95 50 01 01 | Fax : 04 95 21 87 18 | dtppj-ajaccio@justice.fr